

Déclaration de la République du Mali.

Cinquième Conférence d'examen de la Convention sur l'interdiction de l'emploi, du stockage, de la production et du transfert des mines antipersonnel et sur leur destruction.

Point 8 : « Examen du fonctionnement et de l'état de la Convention »

(28 novembre 2024)

Temps de parole : 5 mn

Monsieur le Président,

Je vous réitère les félicitations de la délégation du Mali pour la manière remarquable avec laquelle vous conduisez nos travaux.

Monsieur le Président,

Depuis 2012, suite à la présence des groupes armés terroristes sur le territoire national, le Mali a connu une recrudescence du nombre de civils, victimes d'engins explosifs, surtout les Engins explosifs improvisés (EEI) / mines. Le Mali a enregistré une hausse considérable des victimes civiles entre 2021 et 2024, lorsque la menace des EEI/mines est passée des régions du Nord au Centre du pays plus densément peuplé.

En effet, entre 2021 et 2024 le nombre de victimes civiles des EEI/mines a presque doublé passant de 25% du nombre total de victimes à pratiquement 50% en 2024. Cette augmentation est en partie liée à l'intensification de la pose des EEI/mines ciblant les opérations militaires régulières en forte hausse sur certains pans du territoire. Elle s'accompagne également d'un éparpillement de ces engins sur des zones plus vastes et les axes secondaires cruciaux pour les mouvements des populations civiles.

C'est vous dire que la prolifération et l'éparpillement des EEI/mines ont un impact fort sur l'accès des populations à leurs moyens d'existence, aux services sociaux de base et à l'assistance humanitaire. Face à la persistance de la menace et des besoins croissants des victimes civiles, la réponse humanitaire apportée reste encore largement sous-financée et fait face à d'importants défis d'accès et de disponibilité de services sociaux de base.

Monsieur le Président,

La lutte contre les EE, la prévention et la prise en charge des victimes est une priorité pour le gouvernement du Mali raison pour laquelle, le Mali est partie des instruments internationaux de l'action contre les mines à savoir : la Convention sur l'interdiction des mines, la Convention sur les armes à sous-munitions, la Convention sur certaines armes classiques, ainsi que la Convention relative aux droits des personnes handicapées. Les réponses des humanitaires viennent en complément des efforts du gouvernement du Mali pour répondre aux besoins des plus vulnérables qui ne sont pas couverts. C'est le cas particulier dans les zones de conflit où la neutralité humanitaire permet de maintenir une réponse aux populations vulnérables malgré la situation de conflit ouvert.

Monsieur le Président,

J'ai eu à souligner ici même qu'un des défis majeurs à relever pour mon pays en matière de lutte contre la menace des EEI/mines, demeure le financement de la réponse humanitaire. Pour faire face à cette situation, des efforts énormes ont été consentis par les autorités de mon pays. C'est aussi l'occasion pour moi d'exprimer nos besoins d'assistance et de coopération pour faciliter la prévention des risques à travers l'éducation aux risques d'engins explosifs (EREE) et l'assistance aux victimes directes ou indirectes d'EEI.

En effet, l'éducation aux risques, visant à sensibiliser les communautés vulnérables et à

promouvoir l'adoption des comportements plus sûrs afin de réduire le risque de décès ou de blessures reste en deçà de nos attentes. A peine 10% de cibles ont bénéficié d'éducation aux risques d'EE et le besoin d'étendre cette sensibilisation au restant des 80% de la population cible se fait de plus en plus sentir.

Quant à l'assistance aux victimes qui vise à répondre aux besoins de santé, psychosocial, d'appareillage et réhabilitation, de moyens d'existence et de réintégration socio-économique des victimes d'EEI, nécessite une série d'étapes de prise en charge pour survivre et se reconstruire.

Les premiers risques de mortalité pour les victimes d'EE sont relatifs à la disponibilité ou non de premier secours pour stabiliser les victimes et à la capacité de transporter les victimes vers les centres de santé de référence ou hôpitaux régionaux. Les autorités nationales font en ce moment des efforts louables pour la prise en charge des victimes mais ces efforts font cependant face à des défis de ressources humaines et financières pour couvrir l'ensemble des besoins et assurer un référencement complet auprès de toutes les populations affectées. D'où la nécessité d'une coopération élargie aux acteurs humanitaires, bilatérale et multilatérale dans la prise en charge des victimes.

Monsieur le Président,

Pour terminer, je voudrais réitérer les remerciements du Mali à l'ensemble de nos partenaires bilatéraux et multilatéraux pour leur accompagnement dans ce combat singulier contre la menace des mines en assurant le financement nécessaire pour répondre aux besoins de 1,3 millions de personnes vulnérables ciblées par la réponse humanitaire de lutte anti-mine.

Je vous remercie de votre aimable attention.